

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'INSTITUT de l'Inspé**

**Séance du Mardi 10 mars 2020 à 14h00**

Le Conseil d'Institut de l'Inspé de Franche-Comté s'est réuni le mardi 10 mars à 14h00 au siège de l'Inspé – 57 avenue de Montjoux à Besançon sous la présidence de madame Françoise BÉVALOT, présidente du Conseil de l'Institut.

<b>Etaient présents ou représentés :</b>	<b>Etaient excusés</b>	<b>Etaient absents</b>
<b>Représentants des personnels de l'Inspé</b> Pascal LECROART Denis PASCO Emilie SAUNIER Fabien KNITTEL Sylvie GUYON Matthieu LAUGIER Laurent BARATO Sylvie MAREY, procuration à S.Guyon Patrick CHATOT, procuration à S.Guyon Jude ANSELMET Louise BESANCON Brice POIRSON Jordan SILVE (suppléant de Enya MATIAS)	Stéphanie ROUHIER	
<b>Représentants de l'UNIVERSITE :</b> Fabrice BOUQUET Laurence RICQ Claire DUPOUET Catherine TIRVAUDEY, procuration à L.RICQ Olivier JOUFFROY, procuration à L.Ricq		
<b>Représentants du RECTORAT :</b> Françoise BEVALOT Mahdi TAMENE, procuration à J.Roche Séverine VANAUTRYVE, procuration à J.Roche Julien ROCHE	Nadine VIESTE	
<b>Représentants des Collectivités Territoriales :</b>	Virginie CHAVEY Eric KOEBERLE	
<b>Personnalités extérieures à titre personnel :</b> Elsa LANG RIPERT, procuration à F.Bévalot Deniz GYGER-GASPOZ, procuration à F.Bévalot		
<b>Personnes invitées :</b> Jean-François CHANET, Recteur de l'académie Jacques BAHU, Président UFC Fredéric MUYARD, Directeur de l'Inspé (a/c du 01.03) Sylvain ROUSSEY, Adm. prov de l'Inspé(jusqu'au 31.02) Christophe TOURNEUX, DA alternance + F° continue Lamine BOUBAKAR, représentant MUE Romain CARRÉ, responsable administratif Nathalie ROGGY, secrétaire de direction		

Le quorum étant atteint, la présidente ouvre la séance à 14h00 et remercie les membres présents.

Françoise BÉVALOT accueille les 2 nouveaux membres représentants de l'Université : Claire DUPOUET, en remplacement de Oumhanie LEGEARD et Olivier JOUFFROY en remplacement de Nicolas TORDI.

Elle précise que ce conseil est un conseil de transition, qui marque la fin de la période d'Administration provisoire assurée par Sylvain ROUSSEY, qu'elle remercie au nom du conseil, et la prise de fonction de la nouvelle direction qui sera assurée par Frédéric MUYARD.

Françoise BÉVALOT remercie de leur présence Monsieur le Recteur, Monsieur le Président de l'université ainsi que Monsieur BOUBAKAR.

Monsieur CHANET remercie également Sylvain ROUSSEY et l'équipe de direction qui a su durant cette période transitoire assurer la continuité du service public, en admettant que ce travail n'est pas toujours reconnu à sa juste valeur.

Il souhaite un excellent accueil et une bonne réussite à Frédéric MUYARD.

Françoise BÉVALOT annonce un prochain Conseil d'Institut fortement stratégique qui permettra à la nouvelle équipe de direction de présenter sa vision des grands enjeux, ses projets pour l'institut. Ce conseil se tiendra **le Jeudi 9 avril à 14h00**.

Frédéric MUYARD remercie Monsieur le Recteur et Monsieur le Président de leur confiance, il se dit ravi de prendre les fonctions de directeur de l'Inspé. Il salue l'engagement de Sylvain ROUSSEY et le remercie pour le travail collaboratif amorcé. Il présente Nathalie AUBEL, directrice adjointe qui prendra en charge la direction de la formation et des études et la remercie d'avoir accepté cette lourde mission en période de réforme. Il souhaite également que Christophe TOURNEUX conserve sa mission de directeur-adjoint.

Jacques BAHI s'associe aux propos du Recteur pour remercier Sylvain ROUSSEY et Frédéric MUYARD dont il souligne les capacités de dialogue et de travail.

Françoise BÉVALOT précise l'ordre du jour qu'elle propose de modifier pour que le point 5 soit traité en présence du Recteur et du Président de l'université

- 1) Approbation du compte-rendu du 13 janvier 2020
- 2) Bilan financier
- 3) Calendrier UFC 2020-2021 (vote)
- 4) Statuts (vote)
- 5) Implication de l'Inspé dans les projets stratégiques : invitation de Lamine Boubakar
- 6) Questions diverses (à proposer à N. Roggy avant le 5 mars 2020)

Monsieur BOUBAKAR présente le grand chantier de la Maison Universitaire de l'Education (MUE). qui devient la MUE de Bourgogne Franche Comté Il précise l'organisation mise en place pour conduire la réflexion, rappelant qu'une convention régit les règles de fonctionnement et définit la gouvernance du projet .

Le but est de créer une osmose entre les 6 institutions membres : Rectorat de FC, Rectorat de Bourgogne, Université de FC, Université de Bourgogne, UBFC et Canopé.

- d'un comité de pilotage, logique de projet ;
- d'un bureau exécutif (qui se réunit une fois par semaine) divisé en groupes thématiques. Il fait vivre le projet. Il a vocation à réunir l'ensemble des membres représentants des institutions ;
- d'un comité scientifique et pédagogique qui a vocation à conduire la dimension scientifique et pédagogique du projet ;
- d'un comité d'évaluation et de suivi qui a vocation à regrouper de façon cohérente l'ensemble des acteurs qui pilotent l'ensemble des projets éducatifs sur la région

Au-delà de la gouvernance, il y a une volonté de faire émerger les projets avec une dimension « lab » qui ferait se rencontrer des acteurs de terrain sur les questions éducatives et les chercheurs pour amener une dimension scientifique à leurs questionnements. L'idée est de valoriser et d'essaimer de façon plus large à l'échelle de la grande région.

Le chantier porte sur deux volets

- Un projet bâtiementaire, qui devrait accueillir l'Inspé. L'échéance est programmée actuellement à 2027

- Un projet scientifique et pédagogique dont Lamine Boubakar résume les grandes lignes et rappelle quelques étapes :

-lancement d'un AAP en 2018. 72 projets ont été remontés et ont donné lieu à 9 grands projets. Ces 9 projets ont été lancés et un processus d'évaluation est en cours.

-réponse à un appel à projets national « PÔLE ». Réponse sur une problématique particulière en fédérant différents acteurs de l'éducation et de la recherche sur l'ensemble du territoire et au-delà. Projet classé 5<sup>ème</sup> retenu pour l'oral mais pas pour le financement.

Il sera représenté au mois de mai 2020 pour le prochain AAP.

Il convient de fédérer les acteurs pour lier recherche et pratique, de penser un dispositif pour construire cette interaction dans une logique de co construction

Dès juillet sera lancé un cycle de formation pour les personnes qui s'inscrivent dans cette démarche. Engager les collègues dans un dispositif d'évaluation et d'autoévaluation constitue un autre volet important du projet « PÔLE ».

Le projet PÔLE s'appuie sur une logique de réseau et a l'ambition de mettre en place des plateformes mobiles pour aller au plus près du terrain.

Enfin, Monsieur Boubakar souligne l'importance de la Communication » et précise qu'un travail a été lancé avec un site transitoire.

Monsieur CHANET précise le contexte national dans lequel s'inscrit aujourd'hui le projet MUÉ, antérieur à la réforme. Ce projet préexiste du fait de considérations bâimentaires avec un souhait de rationaliser l'occupation immobilière et la volonté de regrouper les services de l'Éducation nationale : Rectorat, DSDEN, CANOPÉ, l'Inspé, services étant actuellement répartis sur toute la ville bisontine.

Ce projet de la MUÉ est perturbé par un contexte de réformes qui touche l'Inspé mais également d'autres acteurs comme Canopé. Monsieur Chanet formule les interrogations que soulève la position prise pour Canopé à l'échelle nationale. Quelle sera la traduction à l'échelle régionale ? Comment maintenir le caractère régional académique, enjeu essentiel ? Il incite à prendre exemple sur les acteurs déjà organisés au niveau régional, échelon particulièrement important. Il met l'accent sur la dimension financière qui nécessite de se projeter sur un temps long.

Monsieur CHANET évoque la réflexion sur la réforme de la formation des enseignants et souligne la qualité du travail entamé et facilité par les décisions sages de délai laissé, travail qui ne doit pas s'interrompre. Il apporte son soutien à la nouvelle équipe.

Monsieur BAHI insiste sur le fait de rationaliser l'immobilier, dont les premières étapes ont été de quitter le site de Griffon et à Vesoul de rapprocher les sites de l'IUT et de l'Inspé, précisant que ces regroupements permettent de faire des économies et donc de consacrer plus de moyens aux projets scientifiques. Monsieur Bahi souligne toute l'importance de la recherche en éducation. Il note cependant que ce projet ambitieux ne pourra se mettre en place sans l'aide financière des collectivités et l'enjeu d'une labellisation au second appel à projets Pôle

Enfin, Monsieur Bahi fait remarquer que même si la réforme de la formation des enseignants en cours complique le montage du projet, il pourrait servir à l'élaboration des nouvelles maquettes de formation aussi bien pour l'Inspé de Franche-Comté que l'Inspé de Bourgogne. Ce qui implique que les 2 directions soient associées au Bureau de la MUÉ.

Denis PASCO explique que la Fr-Educ trouve toute sa place dans le projet de la MUÉ, par son interdisciplinarité, son lien avec les praticiens. Il précise qu'il n'y avait pas d'outils pour cette mise en relation avec les praticiens et que s'engager dans un partenariat recherche-pratique est quelque chose de très compliqué, c'est un changement de rôle et de responsabilité et pour le chercheur et pour le praticien. Il constate que les expériences de tels partenariats ne sont ni en France, ni en Europe, mais aux Etats-Unis.

A la suite de ces interventions et de quelques brèves questions de la part des conseillers, Lamine BOUBAKAR rappelle qu'il y a bien deux sources de financement avec deux préoccupations financières différentes : un projet bâimentaire (50 millions d'euros) et un projet scientifique et pédagogique (8-10 millions d'euros) qui doit disposer d'un volet financier sur une échéance longue.

Monsieur BAHI et Monsieur CHANET précisent que le projet scientifique sera un levier pour lever les fonds pour le projet bâimentaire. Il faut être crédible scientifiquement pour convaincre d'investir.

Frédéric MUYARD mesure tout l'intérêt d'être associé au bureau exécutif de la MUÉ et souhaite que les nouvelles maquettes intègrent les enjeux liés à ces projets même si l'échéance de novembre 2020 pour le dépôt des maquettes ne laisse que peu de temps pour finaliser.

### **1) Approbation du compte-rendu du 13 janvier 2020**

*Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité (24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).*

### **3) Calendrier UFC 2020-2021**

Ce calendrier regroupe les dates de rentrée de tous les parcours, les dates bloquées pour les examens et les formations communes.

*Ce calendrier est approuvé à l'unanimité (24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).*

### **4) Statuts (vote)**

Ce point d'ordre du jour d'un précédent Conseil a été reporté pour examen lors de cette séance du 10 mars. Le projet de statuts soumis ce jour a fait l'objet d'un travail par l'équipe de direction et les services juridiques de l'Université et du Rectorat. Toutes les remarques alors formulées ont été intégrées dans cette version définitive.

A la demande du SIAER, d'autres modifications ont été apportées ultérieurement à l'envoi du projet aux membres du Conseil : référence au règlement intérieur, le point des modalités de contrôle des connaissances.

En outre, il est jugé utile d'ajouter une remarque quant au respect de la politique de l'université et des règles internes à l'établissement. De plus, des précisions ont été apportées quant à la désignation des représentants des collectivités territoriales dans le conseil d'institut.

Pascal LECROART saisit l'occasion de cette présentation pour exprimer son regret de ne pas disposer de règles pour statuer sur la campagne d'emplois. Il considère qu'il y a un manque de visibilité, notamment sur le devenir de postes vacants implantés dans d'autres composantes de l'UFC . Il est attendu un cadrage clair de la part de l'UFC afin de rendre plus lisible cette campagne d'emploi.

Frédéric MUYARD met en avant les intérêts de l'Inspé dans cette campagne et fait le point du calendrier de cette campagne.

Françoise BEVALOT souhaite avoir plus d'informations par rapport au cadrage de cette campagne. Elle propose que durant la réunion programmée le 9 avril, le conseil réfléchisse à ses attentes pour être en mesure de travailler de façon satisfaisante tout au long de l'élaboration de cette campagne d'emploi.

Denis PASCO évoque la mise en place d'un document d'orientation qui pourrait servir pour la campagne de poste.

M.KNITTEL note le manque de féminisation dans la rédaction des statuts. Monsieur PASCO regrette que les statuts ne fassent pas référence à la formation aux allophones, aux enjeux du plurilinguisme. Françoise BEVALOT propose alors d'ajouter un paragraphe dans ce sens.

La question de la nomination d'un directeur adjoint à la recherche est évoquée. Monsieur Muyard présentera la composition de l'équipe de direction le 9 avril.

Françoise BEVALOT évoque le règlement intérieur dont l'actualisation s'impose dans un esprit de collégialité. Frédéric MUYARD et Romain CARRE proposeront un mode d'organisation pour ce point.

*Ces statuts sont approuvés à l'unanimité (21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention). (3 voix de moins suite au départ de L.Ricq)*

### **6) Questions diverses**

- Pourquoi le terme de Conseil d'école est modifié en Conseil d'institut : les statuts et le code de l'éducation évoquent un conseil d'institut.
- Le nouveau directeur profitera du prochain conseil programmé le 9 avril pour présenter son projet.
- Qu'en est-il de l'enveloppe de 7 500 € octroyée à l'Inspé pour les frais de déplacement sur les différents sites ? Mesure déjà effective puisqu'elle fait partie d'une dotation complémentaire.
- Coût de la transformation des logos ESPE en Inspé : seule la signalétique était à la charge des Inspé, soit

6 864 € pour l'ensemble des sites. Frédéric MUYARD précise que la création du logo a un coût à prendre en compte. Fabien KNITTEL considère que c'est une forme de gaspillage. Christophe TOURNEUX précise que ce point a été signalé de manière forte par Catherine CAILLE CATTIN en réunion du réseau des Inspé

## 2) Bilan financier

Romain CARRE présente le bilan financier.

Tout d'abord, le point est fait sur les recettes, recettes spécifiques ainsi que les dotations. On peut noter un niveau de recettes stable. Romain Carré attire l'attention sur ce qui pourrait être à tort, interprété comme une baisse de dotation par rapport aux années passées ; il s'agit en réalité d'une modification du versement de la contribution de l'Inspé aux charges communes de l'UFC, contribution prise en compte avant la notification de dotation et non plus versée par restitution.

Il note l'évolution des recettes spécifiques, droits d'inscription, recettes liées à la restauration et recettes provenant des collectivités territoriales. Les recettes restent stables globalement, mais la part en pourcentage évolue entre ces recettes du fait d'un apport des collectivités territoriales en forte progression. Une vigilance doit être portée sur quelques recettes comme la taxe d'apprentissage dont la collecte suit de nouvelles règles qui induisent nécessairement une baisse de recette conséquente .

Concernant les dépenses, le taux d'exécution est en progression : il est de 92% en 2019 contre 86% en 2018. Total d'exécution de 950K€.

En réponse aux questions de la salle, Romain Carré explique le devenir du solde et précise que les frais de personnel concernent principalement des heures complémentaires.

Les tableaux récapitulatifs sont commentés ( cf tableaux joints en annexe)

Détail des dépenses par CR. Le 200 globalise les heures complémentaires, dépenses communes, frais de déplacement, les travaux. Le 325 correspond au site de Besançon et intègre les dépenses de fluides et les contrats d'entretien. Le 339 correspond au site de Lons, le 370 le site de Vesoul avec des dépenses liées aux cordées de la réussite et le 390 le site du NordFC. Les CR 450-451-452 correspondent à l'ensemble des moyens mis pour des projets pédagogiques. Le 454 est lié à la recherche, le 625 correspond à la BU et le 825 aux dépenses culturelles. Pas d'évolution majeure par CR entre 2018 et 2019. La seule progression majeure porte sur le 450 avec l'inscription de l'achat des tablettes sur l'exercice 2019.. Pour la recherche, la progression est réelle , notamment par rapport à 2017, le CR réunit les AAP classe laboratoire, RITM et la dotation FR EDUC.

Françoise BEVALOT note une progression dans l'exécution. Frédéric MUYARD évoque la question des recettes tardives qui sont difficiles à gérer mais il y a là aussi progression. Fabien KNITTEL souligne le contraste entre le quotidien sur le terrain et les réalités du bilan financier .

La Présidente du Conseil d'institut  
De l'Inspé de l'Université  
de Franche-Comté, académie de Besançon



Françoise BÉVALOT